



Les **PGRE** comme outils pour **atteindre l'équilibre** **quantitatif**

Instance de concertation Aqua Domitia

Mercredi 14 septembre 2022

Historique de la démarche

Constat de situations d'inadéquation entre les ressources disponibles et les besoins (usages et milieux)

→ inscription dans le SDAGE 2016 - 2021 de l'objectif d'**atteindre l'équilibre quantitatif 8 années sur 10**

Deux leviers : • **opérationnel - contractuel** (PGRE)
• **réglementaire** (ZRE, OUGC, rév. autor. de prél.)

1. Diagnostic → **EVP**
 2. Elaborer un plan d'actions → **PGRE**
 3. Agir → **mise en œuvre des PGRE**
 4. Acquérir des données → évaluer les effets
- } 
} **enjeu actuel**

Qu'est-ce qu'un PGRE ?

PGRE : **P**lan de **G**estion des **R**essources en **E**au

Finalité : organiser le **partage de l'eau** et mettre en place une **gestion structurellement équilibrée**

Objectif : **résorption des déséquilibres actuels**

Moyens : agir prioritairement sur la demande → **économies d'eau**
agir si nécessaire sur l'offre → **substitution, stockage**

Actions complémentaires de natures variables :

- **Gouvernance** et **animation** territoriales ;
- **Connaissance** : fonctionnement des milieux, etc.
- **Travaux** : économies, substitutions, etc.



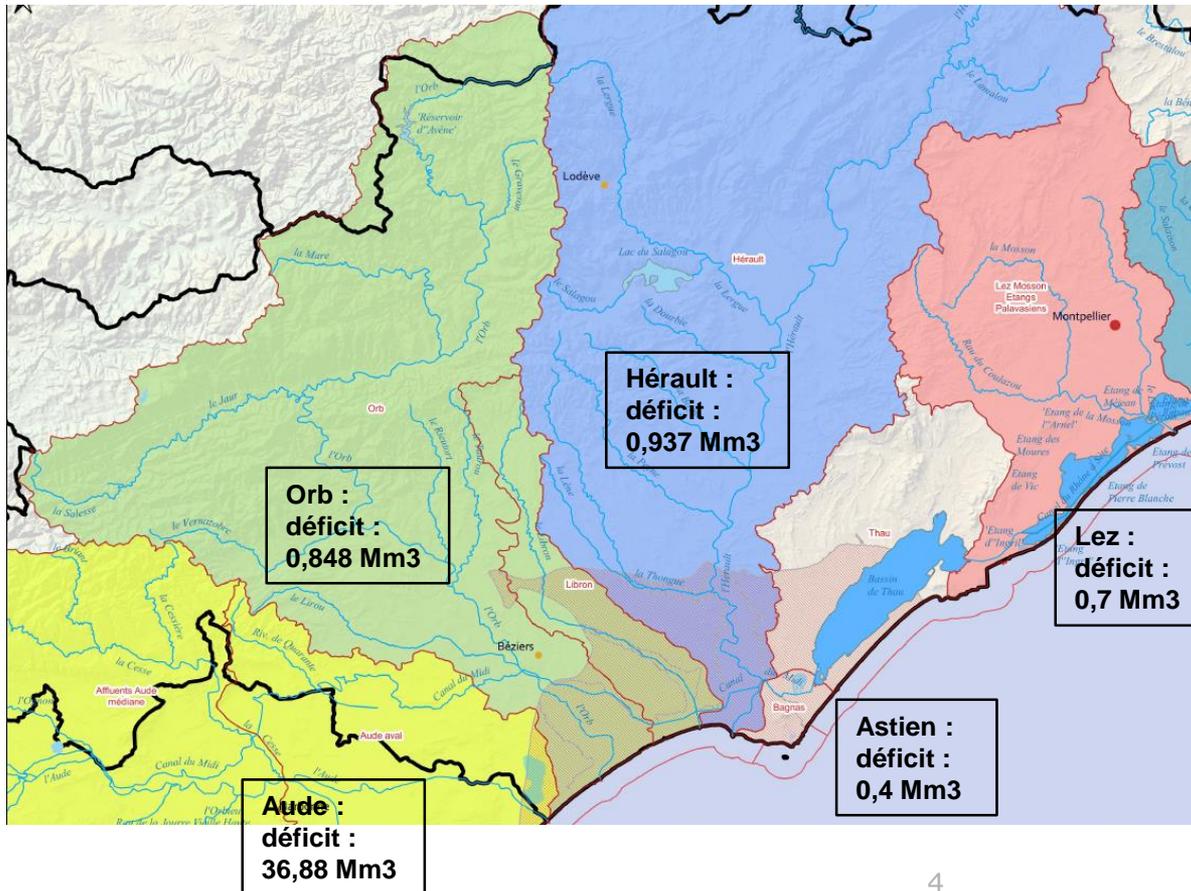
Aqua Domitia

Depuis l'adoption du SDAGE 2022-2027 : sur les territoires en déséquilibre quantitatif ou à l'équilibre précaire, les PGRE mettent en œuvre la démarche **PTGE** (**P**rojet de **T**erritoire pour la **G**estion de l'**E**au) définie par l'instruction du 7 mai 2019 pour garantir le rétablissement ou le maintien de l'équilibre quantitatif.

Point d'étape sur la mise en œuvre

Objet : territoires traversés par l'adducteur Aqua Domitia

→ **Lez, Hérault, nappe astienne, Orb et Aude.**



Déficit avant mise en œuvre des PGRE :

39,57 Mm³

PGRE Aude approuvé en **mars 2017**

PGREs Orb, Astien, Hérault et Lez approuvés en **mars 2019**

• **PGRE Lez-Mosson :**

- Approuvé le 25 Mars 2019,
- Objectif initial de retour à l'équilibre en 2021 et une économie de 695.000 m³ à réaliser sur les trois mois d'étiage,
- Le taux de mise en œuvre des actions est important sans être exhaustif,
- Des attentes, notamment dans le domaine de la connaissance, sur les différents bassins (Lez, Mosson, karst Mosson) : sur le débit réservé au droit de la source et concernant les débits restitués par BRL, sur les liens fonctionnels Lez-nappe d'accompagnement, sur l'alimentation des zones humides, sur les prélèvements domestiques, sur les prélèvements agricoles et les restitutions des STEP (bassin de la Mosson),
- Nécessité à présent de travailler pour garantir le retour à l'équilibre fin 2024 : reprogrammation des actions d'économies d'eau, amélioration de la connaissance, réflexion prospective et intégration du PTGE dans la révision du SAGE.

• **PGRE du fleuve Hérault :**

- Approuvé le 25 Mars 2019,
- Objectif initial de retour à l'équilibre en 2021 et une économie de 930.000 m³ à réaliser sur le mois d'Août,
- Le taux de mise en œuvre des actions est important sans être exhaustif,
- Des attentes, notamment dans le domaine de la connaissance, sur les prélèvements agricoles, sur les liens entre le fleuve et le système karstique,
- Nécessité à présent de travailler pour garantir le retour à l'équilibre fin 2024 : reprogrammation des actions d'économies d'eau, amélioration de la connaissance, réflexion prospective et intégration du PTGE dans la révision du SAGE en cours.

• **PGRE Orb-Libron :**

- Approuvé le 25 mars 2019,
- Objectif initial de retour à l'équilibre en 2021,
- De bons résultats sur les secteurs Mare et Orb,
- Des attentes, notamment dans le domaine de la connaissance, sur les prélèvements des béals, les rendements AEP et la prospective agricole,
- Nécessité à présent de travailler pour garantir le retour à l'équilibre fin 2024 : reprogrammation des actions d'économies d'eau, amélioration de la connaissance, réflexion prospective,...

• **PGRE du fleuve Aude :**

- Approuvé le 26 janvier 2017,
- 87 actions sur les bassins versants de l'Aude et de la Berre,
- Objectif initial de retour à l'équilibre en 2021 et 37 Mm³ de déficit net à résorber,
- Fin 2021 : 71 actions réalisées ou en cours, soit 82% d'engagement,
- Un cumul d'économies d'eau déclarées de 23,8 Mm³ fin 2021 (/37 Mm³) sur la période d'étiage, pour un montant de 34 M€ d'investissements depuis 2014,
- Nécessité à présent de travailler sur la mise en place du système de compensation pour garantir le retour à l'équilibre fin 2024.

• **PGRE de la nappe Astienne :**

- Intégré au SAGE en 2018,
- Objectif de retour à l'équilibre en 2025 et 0,4 Mm³ de déficit à résorber,
- Une bonne dynamique de mise en œuvre des actions qui a par exemple contribué à maintenir une situation satisfaisante sur la ressource et les usages (absence de restrictions) durant l'été 2022,
- Des attentes, notamment dans le domaine de la connaissance, sur les ouvrages de prélèvements ainsi que sur les échanges entre nappe astienne et nappe alluviale de l'Hérault,
- Les principales autorisations de prélèvements (AEP, campings) révisées; les travaux correspondant restent toutefois à réaliser
- Nécessité de poursuivre la mise en œuvre des actions pour assurer le retour à l'équilibre et son maintien futur dès 2023.

Orientation 7 du SDAGE 2022-2027 : atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- **Mettre en œuvre la démarche PTGE dans les secteurs en déséquilibre**

la priorité est à la résorption des déficits en allant au bout des programmes d'actions adoptés et approuvés

- **Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau**

Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource

- **Renforcer les outils de pilotage et de suivi**

Faire le bilan des PGRE et évaluer leurs effets
Capitaliser les retours d'expériences

→ rôle essentiel des instances de gouvernance

merci de votre attention